

Joint Master of Architecture

Directive pour l'élaboration de la Thèse Master

Août 2013

Entériné le 29 août 2013 par la direction du Joint Master of
Architecture



Sommaire

1	Généralités	3
2	Compétences pré-requises	3
3	Buts du travail de Thèse Master	3
3.1	Objectifs didactiques	3
3.2	Compétences à acquérir	3
4	Définition de la Thèse Master	3
4.1	Méthode et forme	3
4.2	Choix du thème	4
4.3	Contenu	4
5	Accompagnement	4
6	Déroulement et échéances	4
7	Evaluation	4
7.1	Comité d'évaluation	4
7.2	Critères d'évaluation	5
7.3	Présentation	5
7.4	Charge de travail	5
7.5	Coûts	5
8	Droits	5



1 Généralités

La Thèse Master est le module final de la formation Joint Master of Architecture. Le module, qui correspond à 28 ECTS, est consécutif au module préparation t de la Thèse Master.

La Thèse Master établit une connexion entre le projet d'architecture, qui peut inclure un travail de recherche, et les domaines proches tels que les sciences humaines et naturelles ainsi que les arts. Il s'agit d'un travail conduit de façon autonome. Le candidat ou la candidate est responsable de la thématique du travail, de son déroulement et de l'organisation de l'encadrement spécifique. Le Joint Master of Architecture organise l'encadrement général. La Thèse Master est en règle générale effectuée sur le site d'immatriculation.

Ce document est fondé sur :

- Règlement d'études Joint Master of Architecture
- Règlements des écoles

2 Compétences pré-requises

Sont admissibles les étudiantes et étudiants du programme Joint Master of Architecture ayant réussi des modules d'études validés totalisant 92 ECTS, et notamment les modules obligatoire, le module préparation Thèse Master et le modules Acadmic Methods Seminar 1. Les exigences pour le module t sont fixées par les sites dans la description du module t.

3 Buts du travail de Thèse Master

3.1 Objectifs didactiques

Le module doit permettre de démontrer les capacités à :

- Formuler des problématiques architecturales complexes et y apporter une réponse de synthèse;
- Réaliser un projet architectural répondant à des problématiques complexes;
- Impliquer de façon créative des savoirs professionnels et des compétences méthodiques;
- Constituer et évoluer dans un réseau de connaissances et de compétences transdisciplinaires;
- Gérer des processus en appliquant les méthodes adéquates;
- Approfondir de façon autodidacte le savoir professionnel;
- Développer et défendre une attitude éthique;
- Agir de façon responsable et mature.

3.2 Compétences à acquérir

- Compétences professionnelles: maîtrise d'un large savoir dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, avec capacité d'approfondissement d'un thème architectural;
- Compétences méthodiques: formulation d'une problématique et développement d'une stratégie comprenant la planification et la définition des objectifs, des étapes de travail nécessaires;
- Compétences personnelles: gestion autonome du travail de Thèse Master, réflexion autocritique sur l'atteinte des exigences et des objectifs personnels, capacités autodidactes;
- Compétences sociales: aptitudes à évoluer dans un milieu professionnel;
- Compétences de communication: forme et présentation du travail de Thèse Master.

4 Définition de la Thèse Master

4.1 Méthode et forme

La Thèse Master inclut les aspects suivants:

- Conduite et interprétation d'une analyse;
- Développement et maîtrise du projet et de sa relation avec la recherche;
- Présentation et communication des résultats;



4.2 Choix du thème

Le thème de la Thèse Master est choisi librement par l'étudiant ou l'étudiante. Le thème ainsi que le professeur responsable et l'expert proposés sont définis dans le cadre du module de préparation de la Thèse Master. Ces choix sont approuvés par les responsables du Module T et entérinés par la direction du Joint Master of Architecture avant le début du module T.

La thématique retenue doit comprendre les aspects suivants :

- Un questionnement architectural complexe;
- Une attitude éthique professionnelle;
- Un énoncé de l'approche architecturale;
- Une dimension transdisciplinaire.

4.3 Contenu

La Thèse Master est un projet architectural dans un sens large traitant de questions complexes en relation avec un champ de recherche. La thèse Master est un travail individuel. En cas de thématique complexe et très large, la Thèse Master peut être partiellement développée en groupe.

Le candidat ou la candidate est responsable de la structure, du contenu, du déroulement, de la valeur des informations récoltées et de la qualité du travail. Des tiers conseillers doivent être mentionnés.

5 Accompagnement

L'encadrement d'accompagnement est responsable du suivi de l'étudiante ou de l'étudiant et de l'évolution du travail. L'encadrement d'accompagnement est composé au minimum de trois membres, choisis par le candidat ou la candidate, à savoir:

- Un professeur ou une professeure en architecture de thèse de master;
- Un professeur ou une professeure en théorie de thèse de master;
- Un expert ou une experte externe.

Pour la tâche d'accompagnement, l'encadrement peut s'adjoindre un collaborateur ou une collaboratrice scientifique choisie par l'étudiant ou l'étudiante.

6 Déroulement et échéances

Le déroulement et les échéances obligatoires sont définis par un calendrier établi par l'encadrement d'accompagnement et comprennent :

- T0 remise de la feuille de Thèse Master;
- T1 présentation intermédiaire;
- T2 présentation intermédiaire;
- T3 présentation intermédiaire;
- T4 remise du travail complet de Thèse Master;
- T5 présentation de la Thèse Master pour l'évaluation.

Seuls les travaux délivrés dans les délais définis sont admissibles à l'évaluation. La présentation finale T5 du module de Thèse Master est évaluée.

En cas de demande écrite de dérogation pour les cas exceptionnels la direction du Joint Master of Architecture décide de l'adaptation du calendrier ou des exigences.

7 Evaluation

7.1 Comité d'évaluation

Un comité d'évaluation est responsable de l'évaluation finale T5 de la Thèse Master sur chaque site. Le comité d'évaluation est composé de trois membres suivant, à savoir :

- Au minimum deux membres de l'encadrement d'accompagnement;
- Un ou une responsable du Joint Master of Architecture représentant une des écoles partenaires.



Le comité d'évaluation peut s'adjoindre des personnes tierces.

7.2 Critères d'évaluation

L'évaluation du travail de Thèse Master est fondée sur les critères suivants :

- Qualité du travail de projet;
- Formulation et atteinte des objectifs personnels;
- Maîtrise des méthodes de travail;
- Intégration des objectifs de recherche;
- Définition et gestion du calendrier;;
- Réalisation des étapes de travail.
- Qualité des présentations de la Thèse Master;
- Argumentation, conclusions et évaluation autocritique.

7.3 Présentation Finale

Le candidat ou la candidate présente son travail lors de l'évaluation finale, en présence du comité d'évaluation. La présentation comprend une présentation orale, le traitement des questions de compréhension et un débat.

La procédure et la durée de la présentation sont définies par chaque site.

7.4 Charge de travail

Le travail de Thèse Master correspond à 28 crédits ECTS, soit une charge de travail d'environ 840 heures. Dans le cas exceptionnel le candidat ou la candidate peut faire une demande pour une étude à temps partiel. Dans ce cas l'études à temps partiel le module peut être effectué sur une durée de deux semestres consécutifs.

En règle générale la présentation finale des travaux de Thèse Master a lieu deux fois par an. Les dates sont communiquées par les responsables aux étudiants au début du module T.

La remise des diplômes de master se fait lors d'une cérémonie annuelle du Joint Master of Architecture organisée en alternance par les sites.

7.5 Coûts

Emoluments semestriels :

Les émoluments sont fonction de la durée du travail Thèse Master et sont fixés par les écoles.

Défraiement :

Les frais occasionnés par le déroulement et la présentation du travail de Thèse Master sont à charge des étudiants. Les experts extérieurs perçoivent une indemnité fixée par les sites.

Les frais

8 Droits

Les écoles partenaires du Joint Master of Architecture ont le droit de publier les Thèses Master. La publication de Thèses Master en cours de travail est interdite, sauf en cas d'accord de la direction du Joint Master of Architecture.

Le candidat ou la candidate est propriétaire de sa Thèse Master. Il ou elle accorde au Joint Master of Architecture un droit d'usage et de publication au sens large en signant la feuille & accord de Thèse Master T0. Par la signature de la feuille & accord de Thèse Master T0 et en rendant son travail de Thèse Master, le candidat ou la candidate atteste l'authenticité de son travail et que celui-ci a été réalisé sans l'aide de tiers autres que les personnes mentionnées. Toutes les sources doivent être mentionnées.



Annexe:

Feuille & accord de Thèse Master T0